

## Recommandations F.(s)

*En vue de clarifier ce qui ne l'aurait pas été, que ce soit à travers notre document ou dans les interventions d'Emilienne dans le WITA jusqu'à maintenant, voici succinctement les balises du groupe F(s).*

### Cadre général

- Ne pas écarter la création d'une branche spécifique de la Sécurité sociale dédiée aux intermittent.es (donc indépendamment de la branche chômage) ; voire une piste inspirée du statut de fonctionnaire.

### Accès/Renouvellement

- Faciliter l'accession au statut (nous soutenons la proposition UPACT à ce sujet)

- Pas de durcissement des conditions de renouvellement. Notez que nous sommes parti.e.s d'une logique de renouvellement à 1 jour symbolique par an il y a quelques années, qui est devenu un renouvellement à 3 jours par an aujourd'hui. Nous souhaitons revenir à un renouvellement symbolique d'une journée, automatisé, puisque "artiste un jour, artiste toujours". Et a minima ne pas augmenter les 3 jours actuels. NB : effet "standstill": on ne peut légiférer à rebours des droits garantis et diminuer le niveau de protection acquis.

(cf p.11 [enquête 2020](#))

- Créer un organe de recours qui permette aux personnes qui n'auraient pas pu prouver suffisamment de contrats d'emploi rémunérés de faire examiner leur cas qualitativement afin de maintenir ou d'acquérir leur statut et ainsi prendre en compte le travail et non rémunéré. (Différent des missions de la commission artiste, différent de l'octroi de « l'attestation » cf réunion Wita 20 mai).

Prendre en compte pour cela le travail réalisé, qu'il soit rémunéré ou non ; car il existe des périodes dans la vie qui empêchent l'accès à la rémunération. (cf liens ci-dessous : [témoignages des répondant.e.s de l'enquête 2020](#) p.10) ; ainsi que [critères de notre document p 9-13](#) )

- Que l'organe qui se charge d'examiner le point ci-dessus soit composé de professionnel.le.s du secteur, par tirage au sort pondéré (cf service civique; différentes disciplines, genre, age); avec un mandat court d'1 an maximum);

### Métiers, cadastre, Commission artiste

- Accès direct pour les diplômé·es des écoles d'art;

- Intégrer dans le statut les technicien.nes; ainsi que les métiers d'accompagnements, les maquilleuses et les modèles pro;

- Prise en compte des activités para et péri artistiques : enseignement artistique et technique, stages, workshop, médiation,...;

- Mission d'information de la Commission: rendre les informations légales et administratives plus

accessibles, centraliser les jurisprudences, codes, lois, et les unifier, en suivant l'évolution des pratiques.

- Mandat court pour tout.e.s les siégeant.e.s, afin d'empêcher des dynamiques de groupe qui se sclérosent avec le temps, et être en adéquation avec les professionnel.le.s du secteur. (Max 1 an – sauf dans le chef des fonctionnaires du ministère en charge d'assurer la continuité des travaux et l'accueil des nouveaux.)

- Sortir de la présomption d'abus vis-à-vis des travailleur.euse.s;  
(Notez que [depuis 2015, 53 232 personnes ont été exclues du chômage, dont 56% sont des femmes](#) et que selon l'[Observatoire de la santé et du social à Bruxelles \(p58-74\)](#) : Proportionnellement ceux qui ne demandent pas les choses auxquelles ils ont droit sont bien supérieurs que les personnes qui fraudent).

### **RPI:**

- Dans le cas où l'accessibilité et le renouvellement sont véritablement plus inclusifs dans le statut, et que celui-ci est au dessus du seuil de pauvreté-> abrogation de la possibilité de RPI qui est un mécanisme qui empêche les contributions à la sécurité sociale.

- Dans le cas où le mécanisme RPI ne serait pas abrogé, que la commission artiste ait pour mission de contrôler les employeurs uniquement;

### **Financement complémentaire et alternatif:**

- Création d'un BSA géré par l'Etat, dont le pourcentage perçu serait réinjecté dans le système; ou a minima création d'une ASBL qui permette d'engager les professionnel.le.s du secteur en temps qu'expert.e.s et résoudre ainsi pratiquement la problématique des jetons de présence (cf discussion Wita 18 mai, et remarques dans le chat);

- Dans la même idée, mettre en place des systèmes de financements alternatifs et complémentaires, (cf André Nayer) pourcentage du prix du ticket; taxe Gafam; ...

- Mise en place d'une co-responsabilité de la part des lieux subsidiés (ou non) en ce qui concerne le paiement des cotisations sociales (comme l'article 31 de la loi du 24 juillet 1987 cc le travail intérimaire)

### **Mesures particulières:**

- Année blanche après chaque grossesse;

- Prise en compte de facteurs humains qui empêchent d'avoir accès à une rémunération : blessure, maladie (qui dans les métiers artistiques peuvent éloigner plus longtemps les personnes du marché du travail), congé parental (pour le co-parent);

- Tenir compte des discriminations et de l'âgisme dans les conditions d'octroi et de renouvellement: alléger les renouvellements et les conditions d'accès à partir de 40 ans;

- Tenir compte des discriminations (personnes racisées, handicap) avec un recours possible à la commission;

- Liberté d'organisation en ASBL comme administrateur.ice ou pour créer des projets donc de l'emploi (clarifier la position de l'ONEM, permettre cette possibilité aux artistes et intermittent·es ayant le statut ou le chômage) ;
- Suppression des règles dites du samedi et du dimanche qui sont discriminatoires et qui entraînent des pertes d'allocation de façon injuste : Art. 21 de l'Arrêté Ministériel du 26 novembre 1991;
- Suppression du contrôle sur base des 156 jours sur 18 mois et de l'emploi convenable (cumul injustifié avec les règles de maintien);
- Individualisation des droits sociaux : suppression du statut de cohabitant.e et augmentation de tous les minimas sociaux au-dessus du seuil de pauvreté (>1150€/mois)
- Rétablissement des allocations d'attente pour les étudiant.e.s qui terminent leurs études après 25 ans comme c'était le cas jusqu'en 2011. (Voir d'ailleurs [l'invocation du principe standstill pour ce cas précis](#))

### **Liens :**

Lien vers notre doc de travail :

en fr : [https://f-s.collectifs.net/wp-content/uploads/2021/03/Propositions\\_Statut\\_Fs.pdf](https://f-s.collectifs.net/wp-content/uploads/2021/03/Propositions_Statut_Fs.pdf)

in het nl : [https://f-s.collectifs.net/wp-content/uploads/2021/04/Statuut\\_FS\\_Ndls.pdf](https://f-s.collectifs.net/wp-content/uploads/2021/04/Statuut_FS_Ndls.pdf)

Lien vers l'enquête participative de 2020 (fr): [https://f-s.collectifs.net/wp-content/uploads/2021/02/Questionnaire-statut-2020\\_\\_compressed1.pdf](https://f-s.collectifs.net/wp-content/uploads/2021/02/Questionnaire-statut-2020__compressed1.pdf)

Discours à la Chambre (fr+nl) : <https://vimeo.com/502967529>